

Entité consultée : Comité de l'Association Jurassienne des Communes AJC

PROJET DE MODIFICATIONS DE LA LEH

&

**CONCEPT CANTONAL DE MEDECINE D'URGENCE
ET DE SAUVETAGE (CCMUS)**

QUESTIONNAIRE DE CONSULTATION

à retourner jusqu'au **30 septembre 2018**

Par poste : République et Canton du Jura
Service de la santé publique
Fbg des Capucins 20
2800 Delémont

Par courrier électronique : nicolas.petremand@jura.ch
secr.ssa@jura.ch

(oui / non : soulignez ou entourez ce qui convient)

Organismes consultés :

- Selon liste annexe

1. Pensez-vous qu'il soit nécessaire d'établir un concept cantonal de médecine d'urgence et de sauvetage (CCMUS) **oui** ~~non~~

Remarques :

Le CCMUS répond à un réel besoin au vu de la situation jurassienne avec notamment deux points essentiels en plus, le SMUR et le renforcement des Urgences permettant une amélioration de la qualité de la prise en charge sanitaire

2. Estimez-vous que le CCMUS de mai 2018 est adapté à la situation jurassienne ? **oui** ~~non~~

Remarques :

Le Comité AJC tient à souligner l'excellent concept proposé au niveau de la médecine d'urgence et de sauvetage

3. Estimez-vous que le CCMUS garantit la sécurité sanitaire objective de la population jurassienne ? **oui** ~~non~~

Remarques :

Le CCMUS garantit la professionnalisation à tous les niveaux et ce, dès le premier appel au 144. La personne répondant, en analysant la gravité du cas, est à même d'appréhender la situation pour ensuite diriger des secours adaptés, comme faire appel au SMUR ou à la REGA, ou orienter le patient dans un établissement hospitalier adapté aux besoins du patient. A noter que l'ambulancier peut également déjà stabiliser l'état du patient. Avec l'évolution du domaine de la santé, actuellement, l'ambulancier est à même de prodiguer les premiers soins de secours afin de stabiliser l'état du patient.

4. Estimez-vous que les modifications légales sont adéquates ? **oui** ~~non~~

Remarques :

Le Comité AJC tient à saluer l'effort effectué et remercie l'ensemble des acteurs de la santé pour avoir proposé un concept de qualité répondant aux attentes des citoyens sur l'ensemble du territoire. Le Comité AJC encourage les parlementaires à accepter les propositions de modification de la LEH

5. Autres remarques, commentaires ou propositions à formuler au sujet du projet de CCMUS et de modifications légales de l'art. 25 LEH et autres modifications légales ?

Dans le cadre de sa position, le Comité AJC, par ses membres présents en séance du 3.10.2018, a approuvé le projet à l'unanimité moins une voix émanant d'un membre d'une commune des Franches-Montagnes, estimant sa région plus prétextée que les communes des deux autres districts tout en admettant néanmoins la qualité du concept élaboré. Sa commune a répondu négativement au questionnaire.

Nous vous remercions chaleureusement de votre collaboration active !

Lieu et date

Delémont, le 5 octobre 2018

Signature de
l'entité consultée

Personne de contact de l'autorité consultée :

Nom et Prénom : Sabine Lachat

Adresse postale : Vacherie-Dessus 20.....

Tél : 032 476 68 91.....

Adresse courriel : sabine.lachat@bluewin.ch.....

Date de la mise en consultation : 9 juillet 2018

Date pour formuler les remarques au SSA : **30 septembre 2018**

Personne de référence au SSA : Nicolas Pétremand, chef SSA